Non à l'annexion des territoires palestiniens de Cisjordanie

Union syndicale Solidaires

Dans la foulée du « plan de paix » énoncé unilatéralement par Trump, le gouvernement israélien a décidé l'annexion d'une grande partie de la Cisjordanie et ce, dès le 1er juillet 2020.

Cette décision nie le droit des Palestinien-nes. La vallée du Jourdain, zone fertile pour les productions agricoles, déjà fortement soumise à la colonisation illégale est la ligne de mire principale de cette annexion. Ce faisant, le gouvernement israélien va renforcer le morcellement du territoire palestinien en Cisjordanie rendant illusoire les propositions de solutions pacifiques en particulier la création d'un Etat palestinien.
Les Palestinien-nes vont y perdre un peu plus leurs terres, leurs logements, un peu plus leurs possibilités de se déplacer librement dans un territoire éparpillé. Il-elles pourraient y gagner une citoyenneté de seconde zone, de colonisé-es, puisque les Palestinien-nes d'Israël ne sont pas des citoyen-nes égaux-ales, ce qu'a consacré le changement de constitution en 2018.

Ce plan d'annexion bafoue aussi le droit international et les résolutions de l'ONU comme le dénoncent plus de 1000 parlementaires dans 25 pays européens : https://agencemediapalestine.fr/blog/2020/06/26/lettre-conjointe-de-1-080-parlementaires-de-25-pays-europeens-aux-gouvernements-et-dirigeants-europeens-contre-lannexion-de-la-cisjordanie-par-israel/

Le seul moyen d’arrêter cette escalade c’est que chacun-e prenne ses responsabilités et cesse d’être complice avec cette politique de colonisation et d’apartheid :

- Les gouvernements et l’Union européenne en dénonçant les accords avec Israël, y compris le récent traité Open Skies qui autorise les avions israéliens à survoler toute l’Europe, mais surtout l’accord d’association qui permet les échanges économiques, éducatifs et scientifiques de façon préférentielle, avec, qui plus est, de nombreuses collaborations ayant des visées militaires ou sécuritaires. Cet accord d’association comporte un article qui prévoit explicitement la nécessité du respect des droits humains pour être valide.

- Les entreprises et ceux et celles qui y travaillent, leurs syndicats en encourageant le désinvestissement dans les financements, les partenariats avec les banques, entreprises israéliennes qui organisent la colonisation aujourd’hui et seront le support de l’annexion dès demain. C’est ce que nous avons fait avec succès concernant Orange, ou les filiales de la SNCF et la RATP contre l’extension du tramway de Jérusalem.

- Les citoyen-nes, hommes et femmes de bonne volonté qui peuvent par leurs actions de boycott contribuer à la pression sur l’Etat d’Israël. La Cour européenne des droits humains a reconnu que l’appel au boycott des produits israéliens était légitime au regard de la liberté d’expression en dépit des très nombreuses attaques dont les partisan-nes du boycott étaient victimes.

L’Union syndicale SOLIDAIRES revendique, aux côtés des organisations de la société civile palestinienne :

- L’égalité des droits pour tou.tes les Palestinien.nes.

- Le démantèlement du Mur d’apartheid, la fin de l’occupation de la Cisjordanie, du Plateau du Golan et de Jérusalem Est, ainsi que la fin du blocus de Gaza.
- Le retour des réfugié.es palestinien.nes sur leurs terres.